ID: 034-213402704-20160427-2016_28-DE





DELIBERATION 2016-28

LE 21 AVRIL DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUINZE AVRIL DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS: Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - Mme OMS M-L. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - Mme MAUREL P. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - M. A. CLAMOUSE - Mme FAVRE-MERCURET R. - Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - Mme ESCRIG C. - Mme SALOMON M-L. - M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: M. PAINTRAND J.F procuration à Mme VESSIOT - M. TRINDADE J. procuration à M. MERLIN D. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme GUIRAUD I. - M. NENCIONI S. procuration à M. CLAMOUSE A. - Mme AURIAC A. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.

ABSENT: M. ATLAN J.

ABSENTS EXCUSES: Mme FABRY V. - M. CARABASSE P.

Madame FASSIO Isabelle a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET: FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTIONS DES TITULAIRES DES MANDATS LOCAUX

Madame le Maire rappelle qu'aux termes des articles L 2123-20-1, L 2123-23 et L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque assemblée arrête par délibération les indemnités de ses membres. Cette délibération couvre la durée du mandat sauf décision contraire, et précise le montant des indemnités en pourcentage de l'indice de référence de la fonction publique, qui est l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (indice 1015).

Elle rappelle la délibération du conseil municipal du 16 avril 2014 adoptant l'enveloppe globale ainsi que le tableau de répartition entre élus.

Suite à la démission de Monsieur PETIT, et à l'élection de M. CLAMOUSE Alain, elle propose de modifier ce tableau comme suit:

Ancien tableau:

Indemnités des Elus						
Qualité	Noms	Taux de rémunération (en % de l'indice brut 1015)	Indemnités (brut) actuelles en €			
Maire	Isabelle GUIRAUD	55	2090,31			
1er adjoint	Didier MERLIN	22	836,32			
2ème adjoint	Arlette VESSIOT	22	836,32			
3ème adjoint	Eric PETIT	0	0			
4ème adjoint	Marie-Laure OMS	22	836,32			
5ème adjoint	Henri FONTVIEILLE	22	836,32			
6ème adjoint	Corinne MASANET	22	836,32			

Conseiller municipal délégué	Sébastien NENCIONI Total brut mensuel	22	ID : 0	34-213402704 836 , 32 -2016_28-DE
8ème adjoint	Patricia MAUREL	22	Affich	
7ème adjoint	Paul de BOISGELIN	22	Reçu	en préfecture 836,32 016

Nouveau tableau:

Indemnités des Elus						
Qualité	Noms	Taux de rémunération (en % de l'indice brut 1015)	Indemnités (brut) en €			
Maire	Isabelle GUIRAUD	50,08	1903,78			
1er adjoint	Didier MERLIN	20,10	764,09			
2ème adjoint	Arlette VESSIOT	20,10	764,09			
3ème adjoint	Alain CLAMOUSE	20,10	764,09			
4 ^{ème} adjoint	Marie-Laure OMS	20,10	764,09			
5 ^{ème} adjoint	Henri FONTVIEILLE	20,10	764,09			
6ème adjoint	Corinne MASANET	20,10	764,09			
7ème adjoint	Paul de BOISGELIN	20,10	764,09			
8ème adjoint	Patricia MAUREL	20,10	764,09			
Conseiller municipal délégué	Sébastien NENCIONI	20,10	764,09			
	8780,59					

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE	
Contre		
Abstention		

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- DECIDE le versement des indemnités de fonctions selon le tableau de répartition présenté ci-dessus ;
- ADOPTE le principe de revalorisation indiciaire, en cas de décrets ministériels portant majoration de la rémunération du personnel de la fonction publique ;
- DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune pour le paiement desdites indemnités à l'article 6531.

Isabelle GUIRAUD Maire de Saint Jean de Védas, Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole